



communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 021

Objet : Sensibilisations compostage 1^{er} semestre 2026 (soit 5 dates)

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de sensibiliser les habitants du territoire à la pratique du compostage dans le but de réduire leurs déchets et être en conformité avec les objectifs fixés dans le PLPDMA.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société Découverte Nature Patrimoine dont le siège social est situé au 3 bis, avenue Foch – 60300 CHAMANT pour un montant de 1 091,63 € HT, soit 1 309,95 € TTC.



communauté
de communes

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société Découverte Nature Patrimoine.

Fait à Senlis, le 05/02/2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **12 FEV. 2026**

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **12 FEV. 2026**



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Par délégation : M. Jacky **MELIQUE**

Vice-Président de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise



DEVIS

3bis, avenue Foch
60300 CHAMANT

AO69231125
le 23 novembre 2025

SIRET 804 307 452 00016
APE 9329Z
N° TVA Intracommunautaire FR FR32804307452
annieocana@orange.fr
06 10 84 83 41



Communauté de communes Senlis Sud Oise
A l'attention de la
Responsable Service Protection
et Préservation de l'Environnement
30, avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

CCSSO - Sensibilisation au Compostage, 1er semestre 2026

Dans le cadre de vos opérations de sensibilisation à la Réduction des déchets, auprès du Grand Public, vous me demandez de réaliser des ateliers d'initiation au compostage, auprès des foyers qui seront dotés par la CCSSO d'un composteur individuel.

- 5 sessions seront programmées sur le premier semestre 2026 :
les samedis 7 février - 7 mars - 11 avril - 30 mai et 27 juin 2026
- Horaires : de 9h30 à 11h30
- Lieu : parking de la CCSSO

Détail de la prestation	Quantité (d'animations)	Coût unitaire HT en €	Coût HT en €
Animation et accompagnement des habitants du territoire Cette animation peut se dérouler en 2 temps Information en salle (dans les locaux de la CCSSO) : les bases du compostage) • Supports de présentation Ppoint du SMDO ou du PNR • Questions réponses • Mise à disposition d'outils de communication Puis sur le parking (face au composteur) durée 1h00 Sinon, de manière informelle autour d'un café (dans le hall de la CCSSO) • Qu'est ce que le compostage ? : recueil de représentations • Questions réponses • Découverte des petites bêtes du compost et des vers • Présentation du composteur de la CCSSO Premier semestre 2026 / 1 atelier pratique mensuel - Soit 5 séances	5	215	1075,00
Frais kilométriques	Distance (km)	Coût / km	
Frais kilométriques calculés, au départ de Chamant / base 0,665/km Distance Chamant (60300) - CCSSO (60300) : 2,5 km - soit 5 km A/R soit 25 km pour 5 allers et retours	25	0,665	16,63

TOTAL en € HT **1 091,63 €**

Montant TVA (20%) 218,33 €

TOTAL en € TTC à payer **1 309,95 €**

Conditions de paiement - par mandat administratif ou par chèque à l'ordre d'Annie OCANA



Relevé d'identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	04283736632	05	CE ILE DE FRANCE
c/étab	c/guichet	r/compte	c/nc	domiciliation

IBAN

FR76	1751	5900	0004	2837	3663	205
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	S	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **ML OCANA ANNIE**
3 B AVENUE FOCH
60300 CHAMANT

PARIS LOUVRE 713
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
TEL : 01.53.00.85.11